



Relatif à la demande de crédit d'investissement de Frs 300'000.- pour l'aménagement sur la parcelle 54 d'un nouvel écopoint, d'espaces de jeux et détente ainsi qu'un parking

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Historique

En novembre 2010, notre commune a fait l'acquisition de la parcelle 54 dans le but d'y aménager différents espaces d'utilité publique. Cette dernière, située au cœur du village entre les routes d'Orges et du Cheminet jouit d'un emplacement idéal pour l'affectation d'un écopoint entièrement repensé, de places de jeux pour petits et grands ainsi que d'une place goudronnée pouvant servir alternativement de place de jeux et de parking.

Pour ce faire, la Municipalité a porté au plan d'investissement 2016-2021 la somme de Frs 250'000.- en prévision des travaux précités.

2. Développement

2.1 Ecopoint

L'actuel écopoint, ou déchèterie des recyclables, situé dans l'ancien abattoir est quelque peu vétuste et n'est plus adapté aux exigences d'aujourd'hui. La récupération des divers containers par la STRID s'avère notamment problématique. La Municipalité d'alors n'avait pas eu d'autre choix que de disperser ces bennes et autres réceptacles divers tout autour de l'ancien battoir.

L'objectif premier du réaménagement de cette parcelle est la création d'un écopoint moderne, accessible en voiture par les usagers comme par les différentes camionnettes de collecte par la route du Cheminet.

Le bâtiment, volontairement élargi sera également utilisé par le service de voirie comme dépôt. Un WC public y sera juxtaposé. Il est évident que l'esthétique et le respect de l'urbanisme de notre village restent les priorités de la Municipalité. C'est pourquoi il est prévu de végétaliser le toit de ce dernier afin d'être parfaitement intégré au paysage.

2.2 Espaces de jeux et détente.

Notre espace public est dépourvu de places de jeux pour les enfants depuis la transformation du bâtiment « La Grange » en 2010. Pour y remédier, la partie centrale de la parcelle 54 comprendra plusieurs surfaces de jeux équipées de balançoires, de chevaux sur ressort et d'une tourelle-toboggan ; le tout sera installé sur des dalles amortissantes et entourés de quelques bancs.

De surcroît, une pelouse de la dimension d'un terrain de football en salle (22x12 mètres) prendra sa place au centre de notre projet et permettra d'accueillir notre jeunesse afin qu'elle puisse s'adonner à la pratique d'activités sportives. S'agissant d'une simple surface gazonnée, celle-ci pourra bien évidemment trouver d'autres affectations dans le futur selon les besoins.

En effet, la place multisports « en dur » du collège est la seule offerte à la pratique du sport, ce qui est insuffisant et quelque peu inadapté.

2.3 Parking

Le centre du village manque cruellement de places de parc. Notre projet prévoit une place goudronnée, côté route d'Orges, qui servira principalement d'extension de l'espace de jeux mais alternativement de parking comprenant une dizaine de places, ceci pour faciliter le stationnement de la fin de semaine par les utilisateurs de la grande salle, par exemple.

De plus, trois places à la location ainsi qu'une place pour handicapé seront en tout temps accessibles. Une chaîne sur potelets délimitera l'accès aux véhicules.

3. Réalisation

Après avoir étudié différentes options, la Municipalité a décidé d'octroyer le mandat de l'étude, de la gestion des soumissions et du suivi des travaux au bureau Bosson ingénieurs à Romont, FR.

4. Financement

A l'ouverture des soumissions le 18 mai 2018, le devis se montait à Frs. 285'000.-.

Afin de pouvoir assumer le financement du projet dans sa totalité, un emprunt de Frs. 300'000.- sera effectué aux meilleures conditions du moment.

L'amortissement sera échelonné sur des périodes allant de 10 à 30 ans.

5. Conclusion

La Municipalité vous propose d'accepter la demande de crédit d'investissement de Frs. 300'000.- pour l'aménagement sur la parcelle 54 d'un nouvel écopoint, d'espaces de jeux et détente ainsi que d'un parking.

En conclusion, la Municipalité de Giez, demande au Conseil Général de lui accorder l'autorisation d'exécuter le projet ci-dessus :

Le Conseil Général de Giez dans sa séance du 26 juin 2018

- vu le préavis de la Municipalité 2018/17
- ouï le rapport de la Commission des Finances et de la Commission Ad'hoc
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'accepter la demande de crédit d'investissement de Frs 300'000.- pour l'aménagement sur la parcelle 54 d'un nouvel écopoint, d'espaces de jeux et détente ainsi qu'un parking

D'amortir cet investissement sur des périodes variables, dépendants des différents comptes ouverts à cet effet et tous portés au bilan.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Cruchet



La Secrétaire :



Cindy Pavid